

Compte rendu du conseil municipal du
19 avril 2011

ORDRE DU JOUR

A – BUDGET 2011 :

- 1- Vote du compte administratif 2010
- 2- Vote du compte de gestion 2010
- 3- Affectation du résultat
- 4 - Vote des taux
- 4- Vote du budget primitif 2011

B – ACQUISITION DE PARCELLES :

Acquisition de la parcelle cadastrée section C n° 835.

C – PERSONNEL SAISONNIER :

Embauche de personnels saisonniers d'animation sur le secteur « Enfance – Jeunesse ».

L'an deux mille onze et le 19 avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COMBRES Jean Claude, Maire.

Présents : BORDES Monique, CAYSSAC Nadine, CAZALBOU Henri, DELAMARRE Françoise, DESTEPHE Pascal, DOLQUES Marie-Véronique, DUESO Alain, GOUZY Henri, LABATUT Nicole, LE TINEVEZ Michel, PAUL Jean-Michel, PINTUREAU Serge, QUEROL Joseph, RAMIREZ Jacques, SANCHEZ André, SEGUELA Jean-Claude, SOUCAILLE Claude.

Procuration : Patrick FERNANDEZ à Jean -Claude SEGUELA.

Secrétaire de séance : Jean-Claude SEGUELA.

Monsieur le maire ouvre la séance, désigne, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales Jean-Claude SEGUELA secrétaire de séance, et demande aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 9 mars 2011. Ce procès verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le maire annonce ensuite le premier point à l'ordre du jour, donne la parole à Monsieur Jean-Claude SEGUELA pour la présentation du compte administratif 2010 avant de quitter la salle du conseil municipal :

Objet : Approbation du compte administratif 2010:

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur SEGUELA Jean-Claude, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010, dressé par Monsieur COMBRES Jean Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE - Compte administratif principal	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou Excédents
Résultat reporté		763,57		241 150,01
Opérations de l'exercice	1 270 523,04	1 705 010,86	900 515,60	814 008,92
TOTAUX	1 270 523,04	1 705 774,43	900 515,60	1 055 158,93
Résultats de clôture		435 251,39		154 643,33
Restes à réaliser				
TOTAUX CUMULES				
RESULTATS DEFINITIFS		435 251,39		154 643,33

2° Constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que dessus résumés ;

Le compte administratif 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Objet : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2010 :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 et ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Près en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

Objet : Affectation du résultat – Exercice 2010 :

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2010 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un résultat de clôture (excédent) de la section d'investissement de **154 643,33 €** qui est obligatoirement inscrit en investissement,
- un résultat de clôture (excédent) de la section de fonctionnement de **435 251,39 €**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 de la façon suivante :

Compte 002 : 251 € en section de fonctionnement.

Compte 1068 - Affectation de résultat 435 000 € en section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal
DÉCIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2010 de la façon proposée.

L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Objet : Acquisition de la parcelle cadastrée section C n° 835 :

Afin de permettre l'agrandissement de l'école maternelle et après négociation avec la propriétaire, la commune se porte acquéreur de la parcelle cadastrée section C n° 835, propriété de Madame VILLENEUVE Audrey, domiciliée 6, Rue des écoles 09 100 La Tour du Crieu. Le prix proposé s'élève à 30 000 €.

Une demande de bornage a été faite auprès du géomètre LEFEVRE afin de déterminer la surface précise à acquérir.

Le terrain est libre de toute occupation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE l'acquisition de la parcelle cadastrée section C n° 835 pour un montant total de 30 000 €.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document permettant l'aboutissement de la présente.

La délibération est adoptée à l'unanimité.
--

Objet : Embauche de personnels saisonnier sur le secteur « Enfance – Jeunesse » :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'embaucher du personnel d'animation saisonnier pour le bon fonctionnement du service sur le secteur « Enfance – Jeunesse ».

Ce personnel d'animation interviendra sur l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement sur les périodes suivantes :

- 1 animateur du 2 mai au 6 mai (1 semaine)

- 2 animateurs du 4 juillet au 5 août (5 semaines)
- 1 animateur du 4 juillet au 29 juillet (4 semaines)

Chacun de ces contrats sera établi pour 25heures/semaine sur la base de l'indice brut 297 et majoré 295.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ACCEPTE l'embauche des personnels précités.

DIT que les crédits budgétaires sont prévus à l'article 6413

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'aboutissement de la présente décision.

La délibération est adoptée à l'unanimité.
--

Fait en Mairie de LA TOUR DU CRIEU, le 19 avril 2011.

Pour extrait conforme au registre.

Le maire,

Jean Claude COMBRES.